

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Monsieur Alain JEAN et Madame Odile MARTY-MOTHES entrent en séance du Conseil Municipal.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**02 – 06 juin 2013.**

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL A DUREE INDETERMINEE**

- ✓ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-
- ✓ **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3, 1°,
- ✓ **Vu** la loi n° 212-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels,



- ✓ **Considérant** qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- ✓ **Sur rapport de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'ANNULER** les délibérations n° 01 du 19 juillet 2012 et n° 04 du 4 octobre 2012
- **DE MODIFIER** le contrat en cours de l'emploi suivant :
  - Monsieur FUENTES Jean Marc, exerçant les fonctions de coordonnateur des services culturels, programmateur des spectacles vivants et promoteur du lien associatif à raison de 35 heures hebdomadaires, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- **DE TRANSFORMER** ce contrat en contrat à durée indéterminée.
- **DE MODIFIER et d'APPROUVER** le tableau des effectifs comme suit :
  - Création du poste à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 : Monsieur FUENTES Jean-Marc, exerçant les fonctions de coordonnateur des services culturels, programmateur des spectacles vivants et promoteur du lien associatif raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur l'indice brut 550 - indice majoré 467.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme  
Moissac, le 7 juin 2013  
Le Maire,  
Jean-Raul NUNZI